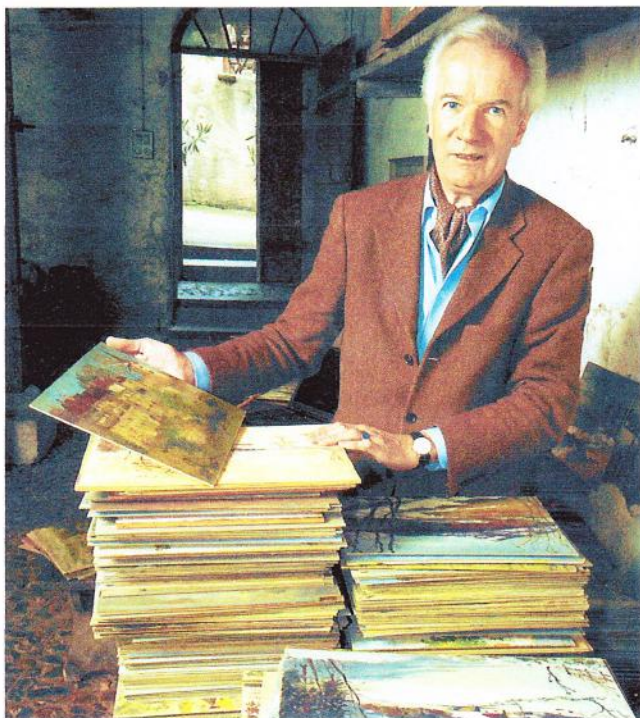


PARTAGE

Sauver les œuvres des artistes romands



Jean-Claude Curchod

Jean Menthonnex répertorie les trois cents œuvres d'Henri Eggimann données à la Fondation.

Lorsqu'un peintre décède, que deviennent ses œuvres? Les héritiers sont souvent démunis face à ce patrimoine à gérer. Jean Menthonnex a eu l'excellente idée de créer une fondation pour conseiller les familles et sauvegarder les œuvres d'artistes morts sans héritiers.

Jean Menthonnex a fait un triste constat: de nombreux artistes, qui jouissaient d'une bonne renommée locale, ont complètement disparu des mémoires une dizaine d'années après leur décès. Président de l'Association du Vieux Lavaux, Jean Menthonnex a recensé des artistes qui vivent ou ont vécu dans cette belle région. Parfois, plus personne, dans un village, ne pouvait se souvenir du lieu où ces créateurs avaient

jadis installé leur atelier. A partir de deux ou trois cas précis, comme ceux des peintres Céline Robellaz, Richard Hartmann ou Jean-Pierre Stauffer, le Vaudois s'est dit qu'il y avait quelque chose à faire pour endiguer cette perte culturelle.

Enseignant à l'EPFL et à l'Université de Genève, et amateur d'art depuis toujours, Jean Menthonnex n'avait vraiment pas besoin d'occupation supplémentaire. Mais à fréquenter

l'extraordinaire bric-à-brac des peintres âgés, leurs greniers où s'empilent toiles et croquis, l'amateur de peinture a senti qu'il lui fallait répondre à une véritable demande. Avec Bernard-Paul Cruchet, critique d'art et auteur d'ouvrages de référence, et Philippe Kaenel, historien de l'art et professeur à l'Université de Lausanne, il créait en 2004 la fondation sans but lucratif «Ateliers d'artiste».

PERDRE LA COTE

«Lorsqu'un peintre est très connu, s'il n'a pas de descendants, c'est souvent une galerie qui se charge de récupérer et de gérer ses œuvres. Tant qu'il y a des expositions, les tableaux ne perdent pas leur cote. Il n'y a donc pas de problème pour ce type d'artistes, explique Jean Menthonnex. Les créateurs dont nous nous occupons n'ont pas joui de cette notoriété de leur vivant et très rapidement, leurs œuvres finissent chez un brocanteur pour trois sous, si elles ne sont pas purement et simplement détruites.» Ce phénomène surprend souvent les descendants, qui croyaient avoir hérité de tableaux ayant une bonne valeur marchande. «Nous devons leur expliquer que si le peintre pouvait vendre ses toiles 1500 francs de son vivant, au bout de quelques années, ces œuvres oubliées ont perdu presque toute leur valeur marchande.» Une véritable désillusion pour certaines familles!

La Fondation se propose donc d'être conseillère auprès des proches qui souhaitent gérer eux-mêmes l'héritage d'un artiste. «Nous pouvons leur expliquer comment dresser un inventaire et comment agir avec

les problèmes de taxation d'impôt, par exemple. Nous envisageons d'organiser des séminaires pratiques pour des personnes intéressées.» Des peintres peuvent aussi solliciter la Fondation pour envisager avec elle l'avenir de leurs créations.

La Fondation conserve les œuvres qu'on lui confie et souhaite pouvoir les rendre publiques, en les restaurant pour certaines, en les exposant et en créant des partenariats avec des musées. Elle détient actuellement neuf fonds d'artistes, dont sept cent huiles de Jean-Pierre Schüpbach.

Impossible d'accepter toutes les œuvres pourtant! Le comité de la Fondation se réserve le droit de ne pas accepter un legs si la valeur artistique est insuffisante.

Bernadette Pidoux

»» Rens. Fondation Ateliers d'artiste, M. Jean Menthonnex, Bourg-de-Crousaz 14, 1071 Chexbres, tél. 079 210 24 44, jean.menthonnex@bluewin.ch

UN LIEU À TROUVER

Pour sauvegarder et mettre en valeur les œuvres qui lui ont été léguées, la Fondation Ateliers d'artiste est à la recherche d'un lieu, d'une maison ou d'une salle assez vaste, où il serait possible d'entreposer des collections durablement dans de bonnes conditions (humidité, température et sécurité). Vous disposez d'un tel lieu? N'hésitez pas à vous adresser à la Fondation.